

**REPUBLIQUE
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT
DU
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
13	14

**Date de la
convocation
21/02/2020**

**OBJET
DE LA
DÉLIBÉRATION**

**AFFECTATION
DU RESULTAT
2019**

**BUDGET
PRINCIPAL**



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020



**DELIBERATION N° 22
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. ZAMBUJO (procuration à J.-M. CUILLE)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BIZANIER (excusée)
- G. ADEL (excusé)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Après avoir entendu et approuvé les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 573 731,60 €
- un excédent d'investissement de 194 064,18 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

* Affectation en réserve au compte 1068 pour les besoins de financement de l'investissement : 275 000 €

* Affectation de l'excédent en fonctionnement C/002 : 298 731,60 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200227-DE22-270220-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2020

Affichage : 02/03/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

